

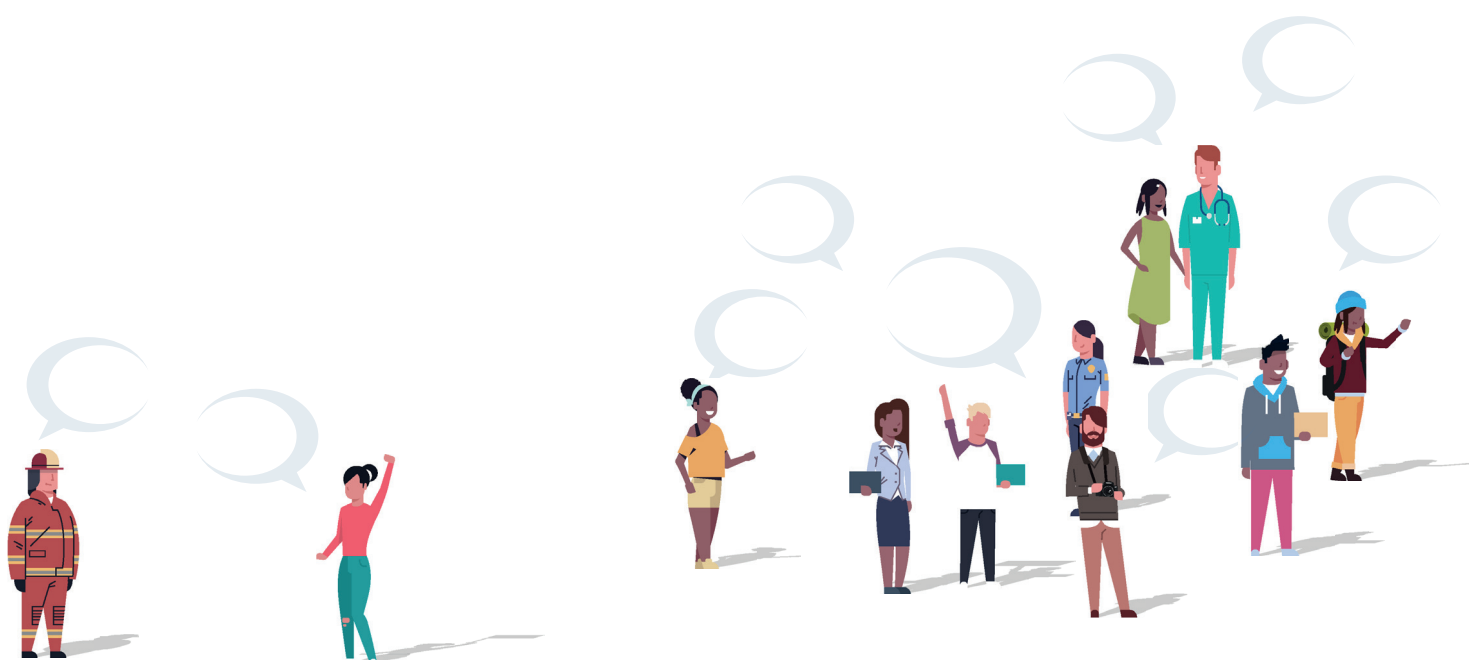


Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Conseil de Développement de la
Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences



- p 3 **Présentation du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences**
- p 3 Contexte réglementaire et historique
- p 4 Composition du Conseil de Développement
- p 4 Organisation et modalités de fonctionnement
- p 5 Communication du Conseil de Développement
- p 6 **Retour sur les saisines et auto-saisines du Conseil de Développement au cours de l'année 2021**
- p 9 **Propositions de projets du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences**

Annexes

Charte de fonctionnement
Délibération de création
Annuaire des membres
Compte rendu des réunions tenues et des avis rendus

SOMMAIRE

Présentation du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

1. Contexte réglementaire et historique

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités territoriales rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de développement pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences concentrant 65 000 habitants en 2017, est soumise à cette obligation.

Depuis 2002, le Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines Bitche (SMAS) soutenait l'animation du Conseil de développement commun à la Communauté de Communes du Pays de Bitche et à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Suite aux évolutions législatives, le format du Conseil de développement a été revu en 2017 : d'une centaine de membres comptant des élus intercommunaux, il est passé à une trentaine de membres sans élu.

Par un courrier en date du 18 décembre 2020, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a fait part de son souhait de mettre fin à la convention de mutualisation d'un Conseil de développement commun à l'échelle du Pays de Sarreguemines-Bitche. Il convenait donc reconstituer cette instance, à l'image de l'agglomération sarregueminoise. Ainsi, les élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences se sont prononcés en faveur de la création du « Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences » le 18 février 2021. (Cf annexe)

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT :
UN OUTIL POUR SENSIBILISER
AUX ENJEUX COMMUNAUTAIRES



2. Composition du Conseil de Développement

>> Les 31 membres de ce Conseil représentent des domaines distincts :

- Economie
- Social
- Culture et monde associatif
- Education et formation
- Scientifique et environnement

L'installation des membres du Conseil de Développement a eu lieu le mercredi 2 juin 2021. Elle a permis au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Roland ROTH, de remercier l'ensemble des membres ayant accepté de siéger dans cette nouvelle instance et de leur présenter les nombreux champs d'action de la collectivité. Cette réunion a donné lieu à de premiers échanges entre anciens et nouveaux membres mais aussi sur les modalités de fonctionnement et d'organisation de ce nouveau Conseil de développement, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération.

Enfin, Florence SORIANO-GAFIUK, Directrice de l'INSPE de Sarreguemines a été élue Présidente du Conseil de Développement pour une durée de 3 ans.

>> Modification des membres du Conseil de Développement :

- Jean-Marie FEVRE a décidé de quitter le Conseil de Développement
- Jean-Yves SCHMITT, par manque de temps, a également décidé de se retirer du Conseil de Développement.
- Maxime FOURMANN ayant quitté ses fonctions auprès de CAP EMPLOI, dont il assurait la représentation au sein du Conseil de Développement, a également décidé de quitter le Conseil de Développement. Il a été remplacé par son successeur Monsieur Ludovic SONNEFRAND.
- Jean-Claude KNEIB a souhaité rejoindre le Conseil de Développement.

3. Organisation et modalités de fonctionnement

A son installation, les membres du Conseil de Développement se sont accordés sur une charte de fonctionnement, que vous trouverez annexée à ce rapport. La méthode de travail lors d'une saisine de la collectivité a également fait l'objet de discussions.

Le Conseil de Développement, une fois sollicité par les élus sur une certaine problématique, pourra **développer une première réflexion**, qu'il transmettra aux élus et aux services concernés. Les élus pourront par la suite et à la lumière des éléments transmis, développer leur stratégie et aboutir à la rédaction dudit projet. Le Conseil de Développement **émettra par la suite un avis consultatif sur la stratégie retenue**.

Ce mode de travail permet aux membres du Conseil de Développement d'être **force de proposition en amont** et de ne pas émettre un avis une fois que l'ensemble des réflexions ont déjà été menées.

>> Calendrier des réunions :

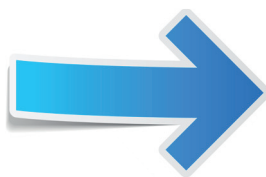
- 23 juin 2021** Réunion de travail autour du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
- 20 septembre 2021** Adoption de la charte de fonctionnement et élection du Président du Conseil de Développement
- 18 octobre 2021** Point sur les projets du précédent Conseil de Développement et présentation aux nouveaux membres
- 15 novembre 2021** Ateliers sur la problématique du tourisme à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- 13 décembre 2021** Atelier thématique autour du bilinguisme sur le territoire

En moyenne, 15 à 20 membres sur 31 sont présents aux réunions organisées, notamment en raison de la fréquence des réunions mensuelles qui a fait l'objet d'une programmation sur un an. Ces réunions donnent lieu à des échanges riches, où la parole est bien répartie entre l'ensemble des membres. Ceux-ci sont productifs, investis et volontaires.

Les lieux de tenue des réunions changent en fonction des problématiques, sans avoir d'incidence négatifs sur les effectifs. (Ex : Musée des faïenceries pour la réunion sur le tourisme, INSPE, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, etc.)

4. Communication du Conseil de Développement

Un nouveau logo du Conseil de Développement a été créé par le service Communication de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Il s'agissait de remplacer l'ancien, qui avait historiquement été créé sur le modèle du logo du Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines. Plusieurs propositions ont été effectuées permettant d'aboutir à une décision collégiale et concertée du Conseil de Développement.



Ce nouveau Conseil réunit une nouvelle assemblée. Ainsi, **un nouvel annuaire de ses membres** a été créé de manière à favoriser les échanges entre les membres du Conseil de Développement.

Celui-ci a été également créé par le service Communication de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Il a été distribué à l'ensemble des membres présents le lundi 13 décembre 2021, lors de la dernière réunion plénière de l'année.



>> Projets de communication pour l'année 2022

Un article autour du Conseil de Développement a été rédigé pour le premier « Sarre et Blies » de l'année 2022. Sa parution devrait intervenir dans le mois de mars 2022.

A l'occasion de la présentation de ce rapport d'activités aux élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, un communiqué de presse pourrait être adressé aux médias locaux, afin de renforcer l'identification du Conseil de Développement auprès des citoyens des territoires.

Retour sur les saisines et auto-saisines du Conseil de Développement de l'année 2021

>> Saisine du Conseil de Développement pour l'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Afin de favoriser l'interconnaissance entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil de Développement, mais également de respecter le calendrier d'élaboration des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique, le Conseil de Développement a été amené à rendre un avis sur le projet de pacte de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, le 23 juin 2021.

Il s'agissait du premier temps de travail de ce nouveau Conseil après son installation.



Le PTRTE est une démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand Est, vers une contractualisation unique avec les intercommunalités. Il se veut comme un outil de relance et de reconquête des territoires, basé sur un partenariat au fil de l'eau qui s'inscrit dans le temps du mandat local, avec une actualisation annuelle.



Les membres du Conseil de Développement ont apporté leurs contributions au diagnostic territorial en échangeant autour des atouts et des faiblesses de notre territoire. Des enjeux prioritaires avec des pistes d'actions ont pu être identifiés.

La contribution du Conseil de Développement a été annexée au Pacte qui a pu être signé le 8 décembre 2021 entre l'Etat, la Région et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Le Conseil de Développement est membre du comité de Pacte et sera ainsi amené à en suivre ses évolutions.

>> Saisine du Conseil de Développement pour l'élaboration de la stratégie touristique du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences



Le 15 novembre 2021, le Conseil de Développement a été amené à se questionner sur le tourisme à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Vanina CHAUVET, en charge du dossier, a interpellé les membres sur des questions de fonds relatives à la future stratégie de l'office de tourisme communautaire. Ainsi, les échanges ont porté sur les transformations du tourisme suite à la crise sanitaire, sur les cibles à privilégier, sur les produits touristiques à développer ainsi que sur l'association des acteurs du territoire (professionnels, associatifs, etc.) à cette stratégie touristique.

>> Auto-saisine du Conseil de Développement autour de la problématique de la promotion du bilinguisme sur le territoire

Il s'agissait de la première auto-saisine de ce Conseil de Développement. Cette réunion a permis d'évoquer les freins au bilinguisme franco-allemand des habitants de notre territoire frontalier. Certaines initiatives ont pu être présentées, notamment celle du Bibus et celles portées par l'INSPE de Sarreguemines. Cette réunion a permis notamment de mettre en relation des acteurs portant des initiatives dans ce domaine et de trouver des solutions, par exemple à la diffusion des malettes pédagogiques de l'INSPE sur le territoire.



Les initiatives du précédent Conseil de Développement en matière de bilinguisme ont également pu être présentées, ce qui a permis à ce nouveau Conseil de se positionner. Il a été convenu qu'un projet d'organisation de concours franco-allemand à destination des jeunes soit proposé aux élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. L'objectif de ce projet est de proposer aux élèves de créer une production (vidéo, imagée, en chanson,) sur le fait transfrontalier et sur la manière dont ils voient le bilinguisme. Ainsi, des éléments de langage parlant aux jeunes permettant de promouvoir ce bilinguisme pourrait émerger.

>> Perspectives de saisines

Les différentes réunions de travail vont se poursuivre en 2022 avec notamment des perspectives autour de la refonte du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Ce document stratégique aborde différents volets : la mobilité, la rénovation énergétique, réduction des pollutions, ...).

Ainsi un premier temps de concertation est prévu autour du volet de la mobilité :

- 31 janvier 2022 : Atelier thématique autour de la mobilité, un des volets du PCAET de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Par ailleurs, le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences souhaite poursuivre son implication dans la coordination régionale des Conseils de Développement. Ainsi, il a notamment été convenu que le Conseil de Développement répondrait à l'appel de cette coordination pour l'organisation d'un débat autour de la précarité alimentaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

- 7 mars 2022 : Débat autoporté autour de la précarité alimentaire suite à la saisine du Conseil National de l'Alimentation

A cours de l'année 2022, le Conseil de Développement sera également invité à participer aux temps de concertation autour de l'élaboration de la **Convention Territoriale Globale** que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, ses communes membres et la CAF de Moselle devront signer d'ici la fin de l'année 2022.

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences se tient à la disposition de la collectivité pour poursuivre le travail en commun sur différents dossiers stratégiques.

Propositions de projets du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Propositions de projets

En janvier 2022, la Présidente du Conseil de Développement rencontrera le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences afin de présenter les projets que le Conseil de Développement souhaite porter sur le territoire. Ainsi, les projets qui vont être présentés sont les suivants :

- **Évènementiel autour de la santé mentale des aidants** (réf. Annie Stocky) dans le cadre du contrat local de santé
- **Sécurité et visibilité des élèves la nuit ou par temps de brouillard**, grâce à la création d'un badge ou brassard ou autres (avis partagés du CoDev, réf. Marcel Dehlinger)
- **Bilinguisme** : organisation d'un concours auprès des publics scolaires, ayant pour objectif l'émergence d'éléments de langage pour la promotion de l'allemand.

(Projet de)
Charte



**Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences**

L'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales détermine le cadre légal des Conseils de développement.

I. – Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

(...)

II. – La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

III. – Le conseil de développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. – Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. – Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (ci-après CASC) a délibéré le 18 février 2021 pour la création du Conseil de Développement (ci-après CODEV) sur son territoire.

La CASC met à disposition du CODEV un agent à hauteur de 150 heures par an, afin de contribuer à l'organisation technique des réunions, et de faciliter le relais d'information entre la CASC et le CODEV.

1. Rôle et mission du CODEV :

Le CODEV est une instance consultative, non décisionnelle. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre

Le CODEV a également la possibilité de porter lui-même des projets, en partenariat étroit avec la CASC, qui en sera informée le plus en amont possible.

2. Composition du CODEV :

Le Conseil de Développement est composé de représentants de structures relevant des champs suivants :

- Economie
- Social
- Culture et monde associatif
- Education et Formation
- Scientifique et Environnement

Le CODEV est une instance ouverte aux réseaux et en quête d'enrichissement et d'émulation : afin d'enrichir ses réflexions, le conseil de développement pourra faire intervenir ou associer des personnes extérieures au groupe ; il pourra rencontrer d'autres instances similaires, prévoir des visites de projet ou participer à des temps d'échanges (séminaires, voyages d'étude...).

3. Gouvernance :

Le CODEV élit un.e président.e en son sein. Les missions de la présidence sont de :

- Veiller au respect de la charte de fonctionnement du Conseil de Développement
 - Convoquer les réunions et les assemblées plénières
 - S'assurer que la prise de note, la rédaction des compte-rendu et des avis est assurée, par un membre volontaire au sein du CODEV
 - Communiquer à la CASC les différents travaux issus du conseil de développement, et assurer leur restitution officielle au Président et au conseil communautaire de la CASC
 - Être l'interlocuteur privilégié des élus du conseil communautaire
 - Être l'interlocuteur des coordinations locales, régionales et nationales des conseils de développement
-

Le/la président.e est élue pour une durée de 3 ans.

L'élection du/de la président.e se déroule comme suit :

- Le CODEV est invité 15 jours avant l'élection
- L'élection se déroule avec un scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité (un seul tour est organisé, sauf en cas d'égalité des voix, dans la limite de 3 tours)
- Les membres absents ont la possibilité de donner procuration écrite à un membre présent (la procuration écrite est transmise au plus tard 48h avant la séance)

Le CODEV pourra définir d'autres instances de gouvernance si cela lui paraît pertinent : par exemple, une cellule d'animation en appui de la présidence, des groupes de travail, ...

4. Modalités de production et de validation des avis :

Le/la président.e transmet aux membres du CODEV les saisines de la collectivité.

Les membres du CODEV peuvent proposer des auto-saisines, qui sont ensuite validées en plénière, et transmises à la CASC par le/la président.e.

A chaque saisine/auto-saisine, le CODEV définit les modalités de travail adaptées (constitution de groupes de travail, appel à une expertise externe, ...)

L'avis doit refléter les positions de l'ensemble des membres du CODEV, et le consensus n'est pas recherché (des positions différentes, voire opposées, pourront y être reflétées). L'ensemble des membres doit avoir la possibilité de relire l'avis avant sa validation en plénière.

Le CODEV recherchera un fonctionnement pragmatique et efficace :

- Les réunions du conseil de développement font systématiquement l'objet d'un ordre du jour et de délais déterminés et suivis (horaires)
- Elles font l'objet d'une préparation et de supports de travail adaptés, sans excès
- Il sera fait en sorte que chacun puisse s'exprimer équitablement.

5. Relations avec la CASC :

Les saisines et auto-saisines sont notifiées par écrit (par le président de la CASC au président.e du CODEV et réciproquement), et pourront faire l'objet de réunions préalables aux travaux si nécessaire.

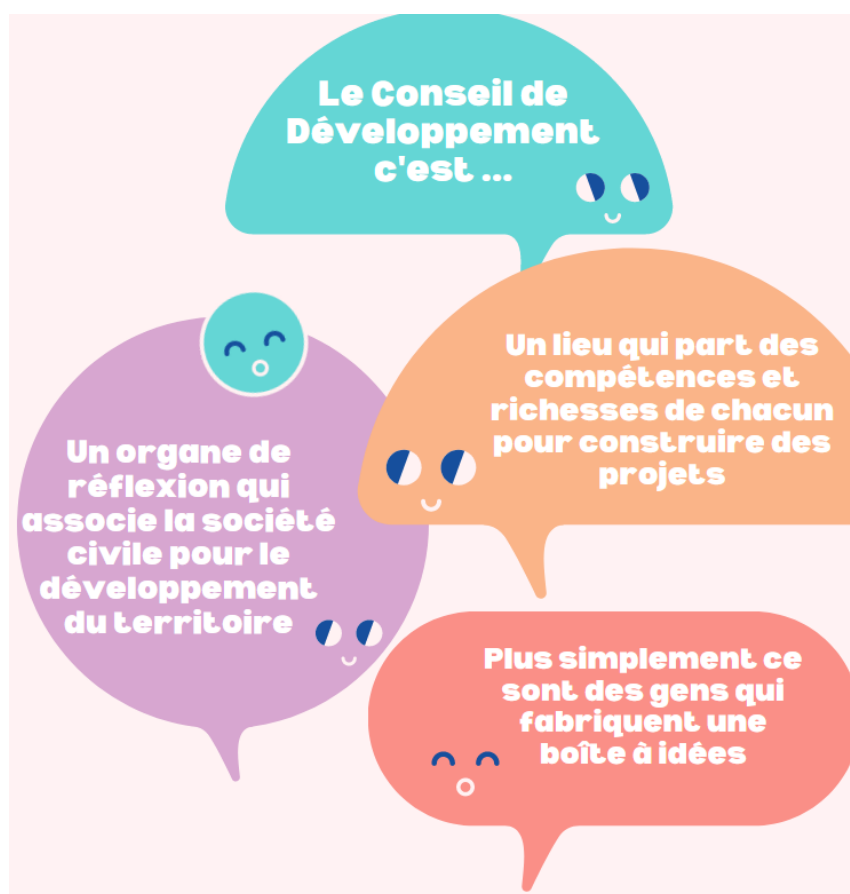
Les documents transmis aux membres du CODEV, ainsi que toutes les informations auxquelles ils pourront avoir accès dans le cadre des travaux, ne doivent en aucun cas être diffusés ou transmis à des tiers.

Les avis, une fois validés par le CODEV et transmis à la CASC, seront diffusés par cette dernière via ses moyens de communication classiques (par exemple, l'avis du CODEV sur le PTRTE sera annexé à ce dernier et publié sur le site internet de la CASC).

6. Engagement des membres :

- Les membres du conseil de développement s'engagent à défendre l'intérêt commun, à faire preuve d'écoute et de tolérance en son sein, à ne pas défendre des causes ou intérêts personnels, politiques ou religieux
- Le CODEV n'est pas un lieu de prosélytisme de quelque nature que ce soit, et ne saurait constituer une tribune ni pour les individus, ni pour les acteur.trice.s. du territoire
- Les membres s'engagent à faire preuve de respect à l'égard des institutions et décisions politiques
- Les réunions ainsi que les échanges avec la CASC se déroulent dans un cadre bienveillant et convivial
- Les membres du CODEV sont disponibles et participent de manière active aux réunions
- Le mandat de membre du CODEV est bénévole
- Les membres du CODEV s'engagent à respecter la confidentialité des documents transmis par la CASC et des avis du CODEV non encore rendus publics
- Les membres s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir à l'occasion de l'étude d'une question particulière

Le non-respect de cette charte par un membre du CODEV pourrait aller, après concertation, jusqu'à son exclusion.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 février 2021

Délibération n° 2021-02-18-01-1-1

~~~~~

### 01.1 - Création du Conseil de Développement

**Rapporteur : Roland ROTH, Président**

Le dix huit février deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du douze février deux mille vingt et un, s'est assemblé Salle le W de Woustviller, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président.

| Nombre de conseillers |             |          |              |         |         |
|-----------------------|-------------|----------|--------------|---------|---------|
| Légal                 | En exercice | Présents | Procurations | Excusés | Absents |
| 80                    | 80          | 64       | 6            | 3       | 7       |

**Présents :** Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Dominique GEY, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Jean-Pierre MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Michaël WEBER, Pascal WEISSLINGER, Yves ZINS, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Muriele BREITENBACH, Régis BRUCKER, Carole DIDOT, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Christiane HECKEL, Sébastien JUNG, Christine MARCHAL, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Michel ROUCHON, Jean-Paul SCHMITT, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Maxime TRITZ, Jean-Claude VOGEL.

**Procurations:** Marielle ALLARD ayant donné pouvoir à Pascal WEISSLINGER, Stéphanie BEDEVÖLKER ayant donné pouvoir à Carole DIDOT, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ, Véronique DOH ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Bernard ROHR suppléant de Etienne BANHOLZER.

**Excusés :** Pierre-Jean DIDOT, Cyrille FETIQUE, Sylvain NEUGEBAUER.

**Absents non excusés :** Alain BARDA, Eric BAUER, François BOURBEAU, Alain DANN, Anne FOLNY, Anne-Marie HENRY, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR.

Le Conseil de Communauté,

Sur le rapport de **Roland ROTH, Président**

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'obligation de constitution d'un Conseil de développement pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'inscription à l'ordre du jour de l'organe délibérant d'un débat et d'une délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 30 novembre 2017 approuvant la création d'un Conseil de développement commun avec la Communauté de Communes du Pays de Bitche,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Bitche de mettre fin à la convention de mutualisation du Conseil de développement à l'échelle du Pays de Sarreguemines-Bitche par courrier en date du 18 décembre 2020,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences d'élaborer son projet d'agglomération aboutissant à la signature d'un Pacte de relance et de transition écologique avec ses partenaires institutionnels,

Sur l'avis du Bureau en date du 11/02/21,

**Décide**  
à l'unanimité des voix

D'approuver la dissolution du Conseil de développement créé à l'échelle du Pays de Sarreguemines-Bitche en application de la délibération du 30 novembre 2017,

De valider la constitution d'un Conseil de développement centré sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De valider la composition initiale de ce Conseil de développement, comme suit :

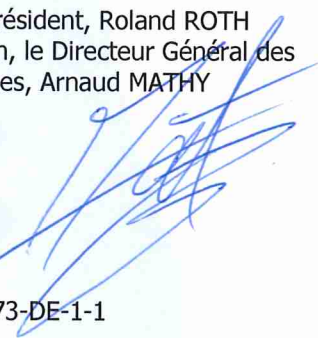
| Thématiques                 | Structures                                                                                                                                           |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Economie                    | Entreprise industrielle<br>PME<br>Entreprise artisanale<br>Commerce<br>Agriculture<br>Structure de développement économique<br>Structure de tourisme |
| Social                      | Structure d'insertion<br>Mission Locale<br>Santé<br>Structure d'accueil de personnes en situation de handicap                                        |
| Culture et monde associatif | Associations sportives<br>Université Populaire<br>Média<br>Art<br>Histoire<br>Réseau communautaire des bibliothèques                                 |
| Education et formation      | Périscolaire et accueil petite enfance                                                                                                               |

|                                  |                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                  | Secondaire<br>Enseignement supérieur<br>Représentant d'association de parents d'élèves<br>Formation continue                                                                                              |
| Scientifique et<br>environnement | Forêts<br>Association de protection de l'environnement<br>Institut Universitaire de Technologie Moselle-Est<br>Représentant recherche et développement d'une entreprise<br>du territoire<br>Environnement |

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme**

Pour le Président, Roland ROTH  
Par délégation, le Directeur Général des  
Services, Arnaud MATHY



**Délibération rendue exécutoire compte tenu de :**

- La transmission au représentant de l'Etat le : 19/02/21
- La publication ou la notification le : 19/02/2021
- L'affichage le : 24/02/2021
- Identifiant de télétransmission : 057-200070746-20210218-44473-DE-1-1

Pièce(s) Jointe(s) :



Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences

# Les membres du Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences

ANNUAIRE



ÉDUCATION ET FORMATION



SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENT



CULTURE ET MONDE ASSOCIATIF



SOCIAL



ÉCONOMIQUE



**ADDIS Dominique**

### Professeur des universités

Cheffe de département GACO, professeure en Sciences de gestion et co-responsable de la Licence Assistant de manager à l'IUT Moselle-Est à Sarreguemines

7 Rue Alexandre de Geiger  
57200 Sarreguemines  
✉ [dominique.addis@univ-lorraine.fr](mailto:dominique.addis@univ-lorraine.fr)  
☎ 06 76 10 44 41

**Centres d'intérêt :**  
peinture, voyages, musique.



**ALLMANG Robert**

### Fédération française des sports populaires

Association Culture et Loisirs  
Société Histoire et Archéologie  
Association Zukunft Sarre-Moselle Avenir  
Membre du Conseil de développement et du GAL LEADER du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines depuis sa création

15 rue Albert 1<sup>er</sup> 57520 Grosbliedersstroff  
✉ [robert.allmang@numericable.fr](mailto:robert.allmang@numericable.fr)  
☎ 06 08 01 80 78

**Centres d'intérêt :**  
la marche populaire, l'histoire et le patrimoine local, le monde associatif.



**BURG Philippe**

**Directeur de l'IUT de Moselle-Est  
(Institut Universitaire Technologique)**

CNRS

IUT de Moselle-Est  
7 Rue Alexandre de Geiger 57200 Sarreguemines  
✉ philippe.burg@univ-lorraine.fr  
☎ 06 84 63 82 84

Centres d'intérêt :



**CHALL Robin**

**Exploitation « Ranch des bisons »  
à Petit-Réderching**

Président de l'association « Bisons de France »  
qui regroupe les éleveurs français

2 ferme du Grand Niedeck  
57410 Petit-Réderching  
✉ contact@ranchdesbisons.com  
☎ 06 72 79 50 16

Centres d'intérêt :  
la faune sauvage, rencontrer d'autres éleveurs  
de bisons à l'étranger.



**CHRIST Thierry**

**Trésorier du Sprinter club  
de Sarreguemines**

Responsable commercial (secteur automobile)  
depuis 2015

3 allée Fairway 57200 Sarreguemines  
✉ [christdorothyerry@gmail.com](mailto:christdorothyerry@gmail.com)  
☎ 03 87 09 08 79

**Centres d'intérêt :**  
le cyclisme, la course à pied.



**CROSA Valérie**

Entreprise CONTINENTAL

6 Rue Jean Baptiste Dumaire  
57200 Sarreguemines  
✉ [valerie.crosa@conti.de](mailto:valerie.crosa@conti.de)  
☎ 06 85 25 97 98

**Centres d'intérêt :**



**DEHLINGER Marcel**

**Président de l'association  
« Loisirs Jeunesse » à Rohrbach-lès-Bitche**

Cadre commercial retraité de la banque-assurances

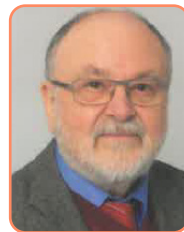
**6 rue du moulin 57410 GROS-RÉDERCHING**

✉ [m.dehlinger@gmail.com](mailto:m.dehlinger@gmail.com)

📞 06 80 10 24 80

**Centres d'intérêt :**

les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la cadre de la formation (entreprises et éducation).



**FILLIUNG Jean-Marie**

**Délégué du Club Vosgien  
de Sarreguemines**

Comité de direction du club vosgien local.  
Expertise comptable : création et direction d'une société d'expertise comptable ; diverses activités ordinales et syndicales dans ce domaine. Ancien Conseiller Prud'homal de 1983 à 2017. Membre de l'association pour le bilinguisme de Sarreguemines – Sarrebruck

**2 rue Antoine 57200 SARREGUEMINES**

✉ [filliung.jm@wanadoo.fr](mailto:filliung.jm@wanadoo.fr)

📞 06 07 78 55 93

**Centres d'intérêt :** randonnée.



**FRUHMOLTZ Jean**

**Apiculteur**

5 rue André Malraux 57720 Volmunster

✉ [frumholtz.j@hotmail.fr](mailto:frumholtz.j@hotmail.fr)

📞 06 71 11 57 06

**Centres d'intérêt :**



**KANZLER Fernand**

**Propriétaire forestier – Centre Régional  
de la Propriété Forestière**

Guide au moulin d'Eschviller

Co-gérant d'un groupement forestier

Membre d'un Groupement d'achat de produits bio

Membre de deux associations d'arboriculteurs

Membre d'une société de pêche

13 Rue du Temple 57720 Volmunster

✉ [fernand.kanzler@gmail.com](mailto:fernand.kanzler@gmail.com)

📞 07 71 67 13 04

**Centres d'intérêt :**

le faire savoir et le partage, la reconnaissance  
du bénévolat, la culture biologique et le jardinage,  
la nature et la pêche.



**KIEFFER Julie**

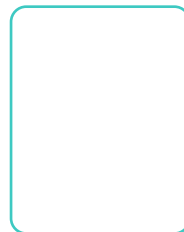
**Directrice des Musées de Sarreguemines**

15/17 rue Poincaré 57200 Sarreguemines

✉ [kieffer,julie@mairie-sarreguemines.fr](mailto:kieffer,julie@mairie-sarreguemines.fr)

📞 03 87 28 60 32

**Centres d'intérêt :**  
voyages et sorties culturelles, lecture, recherche historique.



**KLEIN Carole**

**Directrice opérationnelle du GRETA**

27 Rue du Champs de Mars

57200 Sarreguemines

✉ [carole.klein@ac-nancy-metz.fr](mailto:carole.klein@ac-nancy-metz.fr)

📞 06 61 91 46 44

**Centres d'intérêt :**  
le jardinage, la cuisine, la nature et la pêche.



KNEIB Jean-Claude

Directeur des Hôpitaux de Sarreguemines



LAURENT Etienne

Secrétaire Général de la Plateforme  
d'initiatives locales (PFIL) Moselle-Est

27 Rue du Champs de Mars  
57200 Sarreguemines  
✉ [laurent-etienne@wanadoo.fr](mailto:laurent-etienne@wanadoo.fr)  
☎ 06 76 41 03 30

Centres d'intéret :



MEGEL Geneviève

Représentante de la FCPE

11 rue de la Libération 57990 Hundling

✉ genevieve.megel@orange.fr

📞 06 72 10 21 66

Centres d'intéret :



MULLER André

Gérant de la société ITPLAST

4 rue Dominique d'Hausen

57200 Sarreguemines

✉ andre.muller@itplast.com

Centres d'intéret :



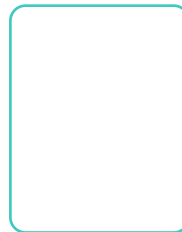
**MULLER Patrice**

Technicien et Inspecteur de l'Environnement à l'Office Français de la Biodiversité

Membre du comité des arboriculteurs de Blies-Guersviller

✉ patrice.muller5@numericable.fr

Centres d'intérêt :  
culture, histoire, technique, économie entre autres.



**PETER Isabelle**

Directrice de l'Atelier des Lutins

1 Rue Robert Schumann Europôle  
de Sarreguemines 57200 Sarreguemines  
✉ atelier.deslutins@lpcr.fr

Centres d'intérêt :



**PETIT Jean-Paul**

**Archéologue – conservateur du patrimoine  
en chef honoraire**

Ancien directeur du Parc archéologique européen  
de Bliesbruck-Reinheim.  
Membre de l'Académie Nationale de Metz ;  
chercheur associé au laboratoire Histoire et  
Civilisation de l'Antiquité et du Moyen Âge  
(HISCANT-MA), Université de Lorraine.  
Membre du CA de la SHAL, ancien vice-président  
(Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine ;  
membre du CA de la SHAL Pays de Bitche.

**9, rue des Jardins 57200 BLIES-EBERSING**  
✉ [jppetit715@gmail.com](mailto:jppetit715@gmail.com) ☎ 06 41 18 38 47

**Centres d'intérêt :**

paysage et environnement : histoire, évolution et  
conservation, histoire régionale et frontières, le  
cinéma, le spectacle vivant, la lecture.

**ÉDUCATION ET FORMATION**



**REINERT Jean-François**

**Proviseur du Lycée Henri Nominé  
Président du GRETA**

**60 Rue du Maréchal Foch**  
**57200 Sarreguemines**  
✉ [j.francois.Reinert@ac-nancy-metz.fr](mailto:j.francois.Reinert@ac-nancy-metz.fr)  
☎ 06 08 80 67 63

**Centres d'intérêt :**



**ROPITAL-BLONDEL**  
Corinne

Présidente la Régionale de Nancy-Metz,  
chargée de mission à la communication  
interculturelle & transfrontalière pour  
l'Association pour le Développement de  
l'Enseignement de l'Allemand en France  
(ADEAF)

Professeur agrégée d'allemand en section Abibac  
au lycée Jean Victor Poncelet de Saint-Avold

✉ [Corinne.Ropital@ac-nancy-metz.fr](mailto:Corinne.Ropital@ac-nancy-metz.fr)

☎ 06 44 04 00 92

**Centres d'intérêt :** je partage mon temps entre la Lorraine & le Pas-de-Calais, la Sarre et la région de Francfort sur le Main. Dans le cœur vert du Saulnois, je participe régulièrement à des lectures, des soirées musicales & poétiques ou à des événements culturels avec des groupes d'artistes. Passionnée de patrimoine et de nature, j'apprécie les sorties sur les collines calcaires aux orchidées sauvages, d'aller à la découverte des champignons ou d'observer les oiseaux au bord des étangs



**SCHLOTTERBECK**  
Philippe

Commerçant du centre-ville de  
Sarreguemines en prêt-à-porter  
Femme/Homme

1 rue Poincaré 57200 SARREGUEMINES

✉ [philippe.schlotterbeck@orange.fr](mailto:philippe.schlotterbeck@orange.fr)

☎ 03 87 28 35 20

**Centres d'intérêt :**  
le commerce, la verrerie, l'art, le sport  
(tennis, footing).



**SCHMITT Jean-Yves**

---

Entreprise INEOS AUTOMOTIVE

Rue Hubert Roth 57910 Hambach

✉ [jean-yves.schmitt@ineos.com](mailto:jean-yves.schmitt@ineos.com)

☎ 06 22 41 00 56

Centres d'intérêt :



**SORIANO-GAFIUK  
Florence**

---

Directrice de l'INSPE de Sarreguemines  
(formation biculturelle des professeurs  
des écoles)

Enseignante-chercheure en mathématiques

Université populaire - Pôle Ecole  
Place Jeanne d'Arc 57200 SARREGUEMINES

✉ [florence.soriano-gafiuk@univ-lorraine.fr](mailto:florence.soriano-gafiuk@univ-lorraine.fr)

☎ 03 72 74 23 96

Centres d'intérêt :

éducation, bilinguisme, droits des femmes,  
éco-responsabilité.



**STOCKY Annie**

### **Infirmière en psychiatrie retraitée**

DU Intervenante en promotion santé (2019).  
Intervenante à l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).  
Membre du Conseil scientifique national  
« Avec nos proches ».

✉ [mousie.57200@gmail.com](mailto:mousie.57200@gmail.com)

☎ 06 44 86 73 98

#### **Centres d'intérêt :**

Nature, lecture, sport (vélo, randonnée, tennis)



**VICENCIO-BECK Paula**

### **Directrice de la Mission locale de Sarreguemines**

Mission locale - 26 rue de la Grande armée  
57200 SARREGUEMINES

✉ [paula.vicencio@ml-sarreguemines.fr](mailto:paula.vicencio@ml-sarreguemines.fr)

☎ 03 87 95 72 74

#### **Centres d'intérêt :**

la lecture, le cinéma, les voyages



**WEISS Corinne**

**Directrice de l'Université Populaire  
Sarreguemines Confluences**

**1 Place Jeanne d'Arc 57200 Sarreguemines**

✉ [corinne.weiss.upsco@orange.fr](mailto:corinne.weiss.upsco@orange.fr)

☎ 03 87 09 39 81

**Centres d'intérêt :**

La randonnée, le VTT, les romans



**WILT Isabelle**

**Directrice de la Médiathèque  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences**

**4 Chaussée Louvain 57200 SARREGUEMINES**

✉ [isabelle.wilt@mediatheque-agglo-sgms.fr](mailto:isabelle.wilt@mediatheque-agglo-sgms.fr)

☎ 03 87 28 60 77

**Centres d'intérêt :**

le dessin, la peinture, la musique, la calligraphie  
la littérature.



Directeur de Cap Emploi à Sarreguemines

Cap Emploi  
4B rue de l'ancien hôpital 57200 SARREGUEMINES  
✉ [direction.capemploiai@gmail.com](mailto:direction.capemploiai@gmail.com)

Centres d'intérêt :

# **Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences**

## **Séance de consultation autour du Pacte de Relance et de Transition Ecologique**

Affaire suivie par : Emma WEIDMANN



### **Préambule :**

A l'ouverture de la séance, les membres ont accepté la diffusion de leurs adresses email à l'ensemble du groupe. Ces adresses email ne devront être utilisées qu'à des fins liées au Conseil de Développement. Une attention particulière sera cependant à maintenir dans l'utilisation de la fonction « répondre à tous », qui ne sera à utiliser que pour des messages concernant l'ensemble du Conseil.

### **Contexte :**

Le PTRTE est une démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand Est, vers une contractualisation unique. Il se veut comme un outil de relance et de reconquête des territoires, basé sur un partenariat au fil de l'eau qui s'inscrit dans le temps du mandat local, avec une actualisation annuelle.

Le PTRTE a pour objectifs de déployer les projets des territoires pour une relance durable autour de 3 piliers :

- Economie locale
- Transition Ecologique et énergétique
- Cohésion territoriale et sociale

Le PTRTE repose sur deux piliers :

- d'une part l'identification des projets « prêts à démarrer » éligibles au programme France Relance pour accélérer leur réalisation
- d'autre part, un volet stratégique qui vise à avoir une vision globale de l'ensemble des projets en cours sur le territoire et à identifier annuellement les possibilités de financements existantes, mais également à concevoir une vision prospective du territoire.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences élabore son projet d'agglomération. Le Conseil de développement est consulté à double titre, afin qu'une cohérence soit assurée entre projet d'agglomération et PTRTE. Le présent avis pourra être annexé au PTRTE, et, par ailleurs, le Conseil de Développement est membre du Comité de Pacte, ce qui lui permettra de suivre l'évolution des travaux. Le présent avis a donc vocation lui aussi à être actualisé sur une base annuelle.

## Séance du 23 juin 2021 :

Le diagnostic territorial mené de septembre 2020 à janvier 2021 par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, est présenté au Conseil de Développement, puis un travail en ateliers est proposé, afin de permettre l'expression de chacun des membres du Conseil. Le présent avis reprend l'ensemble des contributions des membres lors des ateliers, et pourra être amendé et complété par chacun lors de la relecture **avant le 16/07/2021**.

### **1. Atouts-faiblesses : comment percevons-nous le territoire ?**

#### Des échanges dans les différents groupes, il ressort les atouts suivants :

- La situation frontalière du territoire particulièrement attractive, pour les entreprises notamment. S'y ajoute la proximité de l'autoroute sur l'axe Strasbourg-Metz
- Le tissu économique riche et dynamique, l'offre d'emploi multiple (cf. Europôle)
- La desserte du territoire, les réseaux routiers et cyclables
- La qualité du cadre de vie, ainsi que la proximité du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, acteur dynamique
- Le dynamisme du territoire sur les aspects sportifs et l'offre culturelle riche

#### Les groupes perçoivent les faiblesses suivantes :

- Transports : offre de transport en commun inadaptée (notamment desserte insuffisante du territoire par le train, tarifs trop élevés tram-train), trop faible nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Habitants/culture : baisse démographique, perte du bilinguisme, trop grande centralisation de l'offre culturelle
- Emploi/attractivité : inadéquation entre emplois et formation des acteurs, mauvaise image du territoire à l'extérieur,
- Services : habitat inadapté aux attentes des nouveaux habitants potentiels (prix, qualité), offre de soin insuffisante (désertification médicale), couverture haut-débit insuffisante
- Environnement : le PTRTE ne prend pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux et la préservation de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation du sol, restauration des trames vertes, bleues et noires)

## **2. Les enjeux majeurs identifiés par le Conseil de Développement**

### **Par ordre de priorité :**

**Développer des activités économiques et des emplois sur le territoire**

**Développer les solidarités, réduire les inégalités et agir contre la précarité**

**Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel**

**Améliorer les mobilités et les conditions de déplacement au sein du territoire et vers l'extérieur**

**Rénover l'habitat ancien et développer une offre de logement adaptée aux besoins des habitants**

**Développer des actions pour la jeunesse**

**Aménager le territoire et réduire les disparités territoriales**

**Proposer des solutions d'accueil de la petite enfance**

### **Enjeux non cités dans le PTRTE identifiés par le Conseil de Développement :**

→Préserver et restaurer les trames vertes, bleues et noires, et la biodiversité

→Développer les énergies renouvelables (implantation réfléchie d'éoliennes, en évitant les massifs forestiers). En effet, trop souvent les énergies renouvelables sont déconnectées de la notion de biodiversité. La lutte contre le réchauffement climatique doit inclure la préservation de la biodiversité.

→Améliorer l'offre et l'accès aux soins

→Elaborer une politique d'attractivité en direction des familles

→Développer des activités sportives et culturelles itinérantes pour desservir tout le territoire

### **Les objectifs opérationnels et actions concrètes proposés par le Conseil de Développement :**

→Développer des activités économiques et des emplois sur le territoire

- Développer les circuits-courts (produits locaux)
- Adapter la formation des jeunes aux besoins locaux (partenariat avec les employeurs locaux)
- Diversifier les secteurs d'activité (sortir du tout-automobile !)
- Attirer de nouveaux investisseurs
- Ne pas créer de nouvelles plateformes commerciales avant d'avoir la certitude de leur utilisation réelle

- Poursuivre les politiques de développement des zones industrielles ou commerciales et développer des fonctions adéquates et locales
- Mieux prendre en compte les enjeux du transfrontalier

→ Développer les solidarités, réduire les inégalités et agir contre la précarité

- Développer les clauses sociales dans les marchés publics ou privés
- Mieux recenser les compétences et les besoins des publics concernés pour créer des synergies et des offres adaptées
- Mettre en place un meilleur accompagnement aux personnes en situation de précarité et en situation de handicap

→ Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement naturel :

- Verdissement des villes avec une action réfléchie sur les « herbes folles »
- Pour les villes de plus de 5000 habitants, nommer un référent biodiversité dans l'équipe d'entretien des espaces verts
- Développer la concertation intercommunale lors d'un projet de construction pour limiter l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles, les corridors biologiques, la cohérence du schéma territorial
- Alerter les instances sur la nécessité d'arrêter les pompages par les entreprises dans la Sarre (avec les sécheresses successives, le niveau est bas dans certains secteurs en été) ou bien collecter les données nécessaires à la prise en compte de la baisse d'étiage de la Sarre et chercher à y remédier ; favoriser l'installation d'entreprises faisant le choix d'arrêter les pompages dans la Sarre
- Préserver les zones humides et ripisylves
- Élaborer un cahier des charges impliquant toutes les communes de l'intercommunalité concernant le fauchage des abords des routes et des talus, prenant en compte les cycles de floraison. Chaque commune pourrait élaborer une analyse des risques (basée sur des paramètres comme le caractère accidentogène de la route, la fréquence en passage de gibier, l'importance patrimoniale en plantes) servant de base pour élaborer un calendrier de fauchage raisonné

→ Améliorer les mobilités et les conditions de déplacement au sein du territoire et vers l'extérieur

- Améliorer le nombre de liaisons et la fréquence
- Créer des pistes cyclables qui relient les communes, et à l'intérieur de chaque commune (pistes protégées et sécurisées)
- Proposer des solutions de transport adaptées aux entreprises/services et salariés (horaires de travail, d'ouverture)

→Rénover l'habitat ancien et développer une offre de logement adaptée aux besoins des habitants

- Rénover l'ancien en ne dégradant pas son cachet architectural
- Trouver une solution pour adapter les logements vacants (rachat par exemple)

→Développer des actions pour la jeunesse

- Développer l'attractivité de l'enseignement supérieur pour les étudiants du pays de Bitche
- Améliorer la continuité et la cohérence dans les formations du lycée au master (licence à Metz, Nancy, etc.)

→Aménager le territoire et réduire les disparités territoriales

- Mieux répartir les financements intercommunaux de manière à établir un équilibre entre tous les habitants
- Création d'un festival itinérant dans les villages en s'appuyant sur les associations locales (exemple : Arts de la rue)

(→Proposer des solutions d'accueil de la petite enfance : non priorisé en tant que tel, cependant les politiques à l'égard des familles apparaissent plus haut)

### **3. Le territoire dans 20 ans, si on agit bien ensemble**

- Un territoire attractif, vivant, dynamique avec notamment un pôle urbain plus attractif, notamment pour les jeunes, avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire
- Un cadre de vie préservé (forêts, fleurissement) artificialisation des sols maîtrisée (trames vertes et bleues jouant leur rôle de corridor biologique), une meilleure prise en compte des ressources naturelles locales pour un territoire avant-gardiste sur les énergies vertes (hydro-électricité, circuits-courts, agroécologie) et un habitat adapté, sans concession entre écologie et confort, des bâtiments anciens rénovés, des espaces urbains plus verts et respectueux de la biodiversité,
- Une activité économique dynamique et adaptée au changement climatique (équilibre emploi / développement durable) avec notamment de l'emploi de qualité et de proximité et des trajets pendulaires réduits, des activités artisanales soutenues
- Une offre de soin de qualité et suffisante restaurée avec notamment des maisons de santé, regroupant plusieurs médecins, réparties sur l'ensemble du territoire
- Des jeunes formés à des métiers utiles au territoire, une offre de formation binationales (type ISFATES)
- Un nœud ferroviaire plus important, et une mobilité douce développée (pistes cyclables interconnectées)